

## CHARTRE QUALITE

RELATIVE A L'ETUDE NATIONALE DE COÛTS A METHODOLOGIE COMMUNE (ENC)  
DANS LES ETABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION A DOMICILE

ACTIVITE 2014

Entre d'une part,

l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation,  
représentée par son Directeur Monsieur Housseyni Holla  
désignée par le terme « l'ATIH »

et, d'autre part,

*Nom de l'établissement/ FINESS*

*Adresse*

*Ville*

représenté par son représentant légal Monsieur / Madame .....  
désigné par le terme « l'établissement »,

Il est convenu ce qui suit :

### **Contexte de l'ENC HAD**

L'Etude Nationale de Coûts HAD, réalisée auprès d'un échantillon d'établissements de santé volontaires, vise à produire des estimations de coûts moyens par séquence de soins ainsi que les estimations des composantes de ces coûts.

Cette étude relève d'une méthodologie de collecte, de contrôles et de traitements commune aux secteurs public et privé.

Chaque année, l'ENC permet de produire des référentiels nationaux de coûts. Ces référentiels de coûts sont utilisés notamment pour l'élaboration de la politique de tarification des journées d'hospitalisation.

La qualité des informations issues de l'ENC est donc primordiale.

### **Indicateurs de qualité et objectifs quantifiés**

Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des informations issues de l'étude, l'établissement s'engage à produire des données en respectant les objectifs quantifiés au travers des indicateurs présentés ci-dessous.

## 1/ Respecter les délais de production

Pour permettre de disposer dans les délais d'éléments nécessaires aux calculs des référentiels nationaux de coûts, l'établissement s'engage à procéder à la validation officielle de ses données via la plateforme e-PMSI :

- avant le **30 juin 2015** pour ce qui concerne la **première validation** des données, dont la qualité devra être suffisante pour permettre leur exploitation par le superviseur ;
- avant le **15 septembre 2015** pour ce qui concerne la **dernière validation** des données.

Il est rappelé que toute validation officielle est de la responsabilité du valideur ENC désigné au sein de l'établissement.

Il est rappelé également que la date de première validation ne sera considérée comme respectée que si les critères suivants ont été remplis :

- les documents comptables (au moins la balance définitive) ont été transmis à l'ATIH ;
- les logiciels ARCANH et ARAMIS sont intégralement complétés ; ce dernier critère étant mesuré par l'ATIH au moyen d'une requête sur les données transmises.

## 2/ Améliorer l'exhaustivité de la collecte des unités d'œuvre

Pour améliorer l'exhaustivité des données d'unité d'œuvre fournies à l'ATIH, cette dernière procèdera à un appariement des données médicales issues du PMSI (données RAPSS) avec les données générées au sein de l'établissement pour les besoins de l'ENC (données dites 'administratives', fournies en sortie du logiciel ARCANH). Un indicateur de cohérence entre les données du fichier séjour PMSI et les données administratives est défini par le ratio suivant (exprimé en %) :

$$\frac{\text{Nombre de journées PMSI}}{\text{Nombre de journées administratives}}$$

Cet indicateur sera calculé à partir des données définitives validées par l'ATIH, sur l'ensemble des séjours de l'établissement.

**Pour l'activité 2014, l'établissement mettra en œuvre tous les moyens en sa possession afin que ce taux soit compris entre 99 % et 101 %**

## 3/ Améliorer le suivi au séjour et à la date des charges au domicile du patient

Le modèle ENC HAD prévoit, parallèlement à l'affectation systématique des charges aux sections d'analyse, d'affecter certaines d'entre elles directement aux séquences ou à défaut aux séjours qui les ont consommées.

Seul un suivi de ces charges au séjour et à la date permet une affectation à la (ou aux) séquence(s) concernée(s) par ces dépenses ; à défaut de la date, le suivi au séjour permet d'affecter ces dépenses à l'ensemble des séquences du séjour concerné. Cette affectation directe concerne les charges au domicile du patient (CDP) et les charges relatives au passage des intervenants au domicile du patient. Ces charges affectables au séjour et à la date sont identifiées dans le plan comptable simplifié (PCS) établi dans le cadre du modèle ENC.

Pour tous les établissements, les indicateurs retenus pour apprécier la qualité du suivi des charges directement affectables aux séquences distinguent les catégories de dépenses suivantes en fonction du type d'indicateur.

- **Taux de suivi au séjour et à la date :**

- ❖ Produits sanguins labiles
- ❖ Spécialités pharmaceutiques facturables en sus
- ❖ Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus, liste « traceurs »
- ❖ Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus, hors liste « traceurs »
- ❖ Matériel médical liste « traceurs »
- ❖ Matériel à pression négative
- ❖ Matériel médical hors liste « traceurs »
- ❖ Consommables médicaux liste « traceurs »
- ❖ Consommables médicaux hors liste « traceurs »
- ❖ Intervenants au domicile

Pour chacune de ces catégories, l'indicateur est défini par :

$$\frac{\text{Charges totales AFFECTEES au séjour et à la date}}{\text{Charges totales AFFECTABLES au séjour et à la date}}$$

Les charges totales affectées au séjour et à la date sont issues du logiciel Aramis, alimenté par séjour pour les besoins de l'ENC.

Les charges totales affectables au séjour et à la date sont obtenues à partir des données de comptables renseignées dans ARCA<sup>n</sup>H conformément au guide méthodologique de l'ENC (ARCA<sup>n</sup>H – phase VI, charges totales affectables aux séquences).

Chaque indicateur sera calculé à partir des données définitives validées par l'ATIH, sur l'ensemble des séjours de l'établissement. Le tableau ci-dessous détaille en ligne les catégories de dépenses susceptibles de donner lieu à un indicateur (pour celles qui concernent l'établissement) et fournit en colonne les objectifs que l'établissement s'engage à poursuivre, au minimum, au titre de l'activité 2014.

Catégorie de dépenses	Objectifs de taux de suivi au séjour et à la date en %	1 <sup>ère</sup> année de campagne
<b>Spécialités pharmaceutiques facturables en sus, PSL</b>	<b>90 %</b>	<b>90 %</b>
<b>« Traceurs » : spécialités pharmaceutiques non facturables en sus, matériel médical, consommable et matériel à pression négative</b>	<b>90 %</b>	<b>80 %</b>
<b><i>Intervenants salariés (minutage)*</i></b>	<b>90 %</b>	<b>80 %</b>
<b>Intervenants libéraux</b>	<b>90 %</b>	<b>80 %</b>
<b>« Hors traceurs » : spécialités pharmaceutiques non facturables en sus, matériel médical, consommable</b>	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>

\* Concernant le taux de suivi au séjour et à la date pour les *intervenants salariés*, il sera calculé de la façon suivante (tous intervenants confondus ...) :

$$\frac{\text{Nombre total de minutes AFFECTEES au séjour et à la date}}{\text{Nombre total de minutes AFFECTABLES au séjour et à la date}}$$

S'agissant du suivi des hors liste « traceurs », l'objectif de taux de suivi est renforcé d'un objectif minimum de taux de suivi au séjour (voir ci-dessous), afin de pouvoir lisser les dépenses sur l'ensemble du séjour à défaut d'information à la date. Il n'en demeure pas moins que l'établissement doit faire en sorte de recueillir un maximum de ces dépenses au séjour et à la date tel qu'explicité dans le guide méthodologique ENC HAD.

**- Taux de suivi au séjour :**

- Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus, hors liste « traceurs »
- Matériel médical hors liste « traceurs »
- Consommables médicaux hors liste « traceurs »

Pour chacune de ces catégories de dépenses, l'indicateur est défini par :

$$\frac{\text{Charges totales AFFECTEES au séjour}}{\text{Charges totales AFFECTABLES au séjour}}$$

Les charges totales affectées au séjour sont issues du logiciel Aramis, alimenté pour les besoins de l'ENC.

Les charges totales affectables au séjour sont obtenues à partir des données comptables renseignées dans Arcanh conformément au guide méthodologique de l'ENC (Arcanh – phase VI, charges totales affectables aux séquences).

Chaque indicateur sera calculé à partir des données définitives validées par l'ATIH, sur l'ensemble des séjours de l'établissement. Le tableau ci-dessous détaille en ligne les catégories de dépenses susceptibles de donner lieu à un indicateur (pour celles qui concernent l'établissement) et fournit en colonne les objectifs que l'établissement s'engage à poursuivre au minimum, au titre de l'activité 2014.

<b>Catégorie de dépenses</b>	<b>Objectifs de taux de suivi au séjour en %</b>	<b>1<sup>ère</sup> année de campagne</b>
<b>Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus, hors liste « traceurs »</b>	<b>75 %</b>	<b>50 %</b>
<b>Matériel médical hors liste « traceurs »</b>	<b>75 %</b>	<b>50 %</b>
<b>Consommables médicaux hors liste « traceurs »</b>	<b>75 %</b>	<b>50 %</b>

Si sur ce type de dépenses, seul un taux de suivi au séjour est indiqué dans cette charte qualité comme objectif minimum, il n'en demeure pas moins que l'établissement doit faire en sorte de recueillir un maximum de ses dépenses au séjour et à la date tel qu'explicité dans le guide méthodologique ENC HAD.

#### **4/ Progresser dans le recueil des données**

Cet objectif ne concerne que les établissements ayant effectué la campagne précédente.

A partir de l'examen des données de la campagne précédente, certaines recommandations ont pu être émises par le superviseur et par le référent ATIH.

Ces recommandations sont inscrites le cas échéant dans les rapports de supervision concernant les données 2012 et/ou 2013 signés par le représentant légal de l'établissement et/ou sur la fiche récapitulative qui sera transmise par le superviseur à l'établissement en début de campagne ENC HAD 2014.

L'établissement a pour objectif de mettre en œuvre ces recommandations afin qu'elles ne soient pas conseillées de nouveau à l'issue de la campagne.

#### **Résultats**

En cas de difficultés structurelles rencontrées par l'établissement pour respecter les objectifs fixés concernant les indicateurs susmentionnés, un audit pourra éventuellement être mené dans l'établissement par des représentants de l'ATIH afin d'identifier les dysfonctionnements et d'aider l'établissement à atteindre ses objectifs l'année suivante.

Fait, en double exemplaire, le

Le Directeur de l'ATIH,

L'établissement,  
représenté par

Housseyni Holla